



Enviropea

148, rue du Fbg St-Denis

75 010 Paris

01 42 93 21 96

enviropea@enviropea.com

 @enviropea

SOMMAIRE

Actualités d'Enviropea p.3

Prorammes 2014-2020 p.4

Actualités des politiques environnementales européennes p.4

Actualités des programmes européens et nationaux p.6

Projets européens p.7

Documents et ressources p.7

Textes réglementaires p.8



2018 : c'est parti pour l'année du chien dans l'astrologie chinoise et pour l'année européenne du patrimoine culturel.

Infographie de présentation sur <https://www.touteurope.eu/actualite/2018-annee-europeenne-du-patrimoine-culturel.html>

Le 16 mai sera la journée internationale de la lumière et la journée internationale du vivre ensemble dans la paix, le 20 la journée mondiale des abeilles.

Le 22 mars débute la décennie internationale « l'eau pour le développement durable ».

Profitez de 2018 parce que 2019 sera l'année internationale de la modération !

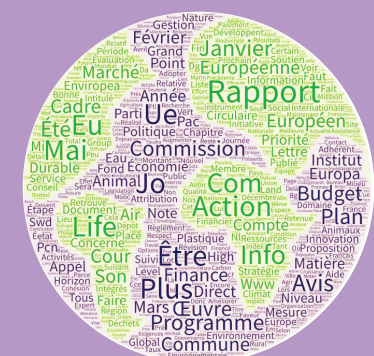
Les camélidés devront eux attendre 2024 pour avoir leur année internationale ! Pourquoi attendre si longtemps ?



Pour ces 6 premiers mois de 2018, c'est également parti pour la présidence du Conseil européen par la Bulgarie. L'Autriche lui succèdera au deuxième semestre et clôturera la période du « triumvirat Estonie-Bulgarie-Autriche » avant le prochain « Roumanie-Finlande-Croatie ». Il faudra attendre le premier semestre 2022 pour voir la France assurer la présidence de l'UE.

Retrouvez le programme de la présidence bulgare sur <https://eu2018bg.bg/fr>.

La lettre 78 en mots :



Et si vous voulez rire du fonctionnement de la Commission nous vous conseillons le compte Twitter parodique, spécialiste des « fake news assumées », @CommissionEUR qui vous fera inévitablement penser à son alter ego « national » @gorafi

Dans un autre style (plus sérieux mais provocateur et bruxellophobe assumé) on ira voir du côté du journaliste du journal Libération Jean Quatremer @quatremere. Ce journaliste est par ailleurs l'auteur du livre (best seller) « les salauds de l'Europe » - à conseiller à tous ceux et celles qui s'intéressent à l'Europe et à ses institutions.

■ La communication dans les projets européens ; pourquoi les projets français sont ils souvent faibles de ce point de vue ?



La Commission européenne accorde un intérêt de plus en plus important à la diffusion des résultats et productions des projets qu'elle soutient. L'enjeu est éminemment politique dans la mesure où la Commission souhaite que ces projets soient des vitrines de son action. Cela doit conduire les bénéficiaires des aides européennes à faire des efforts importants pour diffuser, à un niveau le plus européen possible, les acquis et résultats de leurs projets.

Ces exigences ne sont pas toujours bien comprises et intégrées par certains porteurs de projets qui souvent limitent leurs efforts aux actions de communication interne à leurs projets et sont démunis devant l'obligation d'une diffusion plus large.

Il est maintenant primordial d'inclure un plan de communication stratégique et des actions détaillées, ambitieuses et chiffrées (y compris en termes d'impacts et au niveau européen) dans les propositions de projet. Cela implique de réfléchir en amont à la meilleure stratégie à adopter afin d'insérer pleinement la communication en tant que composante du projet.

Une bonne communication permet entre autres de sensibiliser le public aux enjeux du projet, de mieux exploiter les résultats, d'avoir un plus grand impact, d'attirer d'éventuels financeurs, de montrer que la collaboration européenne est importante, d'attirer l'attention des décideurs politiques, de donner une meilleure image du coordinateur et de ses partenaires, etc. Et, bien sûr, une proposition avec un solide plan de communication a plus de chance d'être retenue pour un financement européen.

Un dossier complet sur la communication dans les projets européens sera disponible pour les membres d'Enviropea dans leur espace Adhérents.

■ LIFE 2017, 2018 et 2018-2020



-> **Nouveaux points de contacts nationaux LIFE au Ministère de l'Écologie**

Si Jonathan Hess demeure le point de contact national (PCN) pour le sous-programme Climat, les 2 autres PCN LIFE changent de titulaire :

- La fonction de PCN pour les projets Nature et Biodiversité est dorénavant assurée par Marie-Christine Salmona (en remplacement de Frédéric Ruyschaert) – marie-christine.salmona@developpement-durable.gouv.fr
- La fonction de PCN pour les projets du sous-programme Environnement est assurée par Julia Pereira da Ponte (en remplacement de Nadège Dondez) - julia.pereira-da-ponte@developpement-durable.gouv.fr

L'adresse lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr reste utilisable pour l'ensemble des PCN LIFE.

-> **2017 : Les évaluations des projets français présentés à l'appel LIFE 2017 sont parvenues aux porteurs des projets fin février-début mars**

Elles donnent les résultats suivants :

- dans le sous-programme climat, sur 11 propositions déposées, 2 sont entrées en phase de révision (négociation) et une se situe en liste de réserve,
- dans le volet ressources, sur 15 propositions déposées, 3 sont entrées en révision,
- dans le volet nature et biodiversité, sur 9 propositions, 4 sont entrées en révision et une se trouve en liste de réserve.

Soit un total de 9 projets en révision sur 35 propositions déposées ; un score bien supérieur à celui de ces dernières années.

Sept de ces projets ont été accompagnés par Enviropea dans le cadre de la mission d'assistance LIFE mise en place par le Ministère de l'Écologie.

Nous reviendrons en détail sur les projets LIFE 2017 retenus dans notre prochaine lettre.

Il faut noter que la sélection sur la liste principale s'est faite à partir de notes très fortement inférieures à celles des années précédentes (entre 55 et 60 au lieu de 65 à 70 points).

À noter également que des partenaires français sont présents dans 18 propositions retenues en révision et issues d'autres pays de l'UE.

-> **2018** : l'appel sera lancé mi-avril mais il est déjà acquis que le dépôt des propositions dans le sous-programme Environnement se fera en 2 étapes. Une première étape est fixée au 12 juin avec le dépôt d'une concept-note dont on trouvera le contenu détaillé sur le site <http://ec.europa.eu/environment/life>

Autres modifications : **taux d'aide abaissé de 60 à 55% sauf pour les projets nature et les projets intégrés**, des modifications dans les critères d'évaluation (regroupement des critères de plus value européenne, note globale éliminatoire qui passe de 55 à 50).

La journée d'information nationale LIFE 2018 se tiendra le 6 avril prochain de 9 à 17h au Ministère de l'Écologie à La Défense.

Inscription sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programme-europeen-financement-life>

-> **2018-2020** : Le programme de travail pour les 3 dernières années du programme LIFE, annoncé pour décembre, a finalement été publié en février

Outre les changements de procédures mentionnés ci-dessus, il détaille longuement (sur 16 pages) les sujets prioritaires de la Commission dans les différents domaines. Il reprend les grandes thématiques de LIFE (eau, sols, déchets, substances chimiques, bruit, forêts, air, environnement urbain, émissions industrielles, Natura 2000, infrastructures vertes, espèces invasives, atténuation et adaptation au changement climatique, etc.).

Le changement le plus notable se situe dans la rédaction des priorités avec des descriptions assez précises des finalités attendues des projets. La Commission insiste sur les liens qui doivent s'établir entre les priorités des politiques européennes telles que transcrites dans les directives et règlement et les projets LIFE.

Le workprogramme LIFE 2018-2020 est téléchargeable à l'adresse <http://ec.europa.eu/environment/life/about/index.htm#mawp2018>

L'équipe d'Enviropea a réalisé 3 notes de décryptage de ce workprogramme qui ont été envoyées à nos adhérents.

Actualités d'Enviropea



■ Une nouvelle plaquette de présentation d'Enviropea !

Toute nouvelle, toute belle, elle vient de sortir des mains de l'agence « L'effet papillon » et de la tête de l'équipe d'Enviropea. Elle vous présente notre organisation, ses missions, son savoir-faire et ceux qui nous ont fait confiance. Elle détaille aussi les services et avantages offerts aux adhérents de notre association.

À retrouver sur notre site www.enviropea.com.



■ Nouveau service aux adhérents d'Enviropea

Vous le retrouverez ici ou là dans cette première lettre d'Enviropea de l'année 2018, notre équipe met progressivement en place un service dédié uniquement à nos adhérents et qui complètera les informations de notre lettre trimestrielle : des notes d'informations qui développent et détaillent certains sujets de notre actualité.

Un espace dédié permettra à chaque adhérent d'Enviropea d'avoir accès à ces notes. Par ailleurs, des informations spécifiques pourront leur être transmises selon leurs priorités d'intervention.

Les premières notes disponibles concernent le workprogramme LIFE 2018-2020 et l'appel LIFE 2018, les compléments aux articles sur la communication dans les projets européens et sur la politique européenne en matière de bien-être animal. Suivront une analyse du budget 2018 de l'UE, les avis de pré-information de la DG Environnement et de la DG Énergie, les comptes-rendus des journées d'information sur les programmes européens et des « webinaires » auxquels l'équipe participe, etc.

Durant l'année 2018, l'espace des adhérents d'Enviropea s'enrichira de fiches méthodologiques et de fiches de description des principaux programmes européens pour le climat, l'environnement et le développement durable.

Si vous souhaitez vous aussi disposer de ces documents, n'hésitez pas, devenez membre d'Enviropea en nous retournant le bulletin d'adhésion téléchargeable sur notre site : http://www.enviropea.com/wp-content/uploads/2017/11/BulletinAdhesion_2018.doc



Et toujours notre compte twitter pour l'information en continu : @enviropea



■ COM(2018)98 du 14 février 2018 : Communication de la Commission « Un cadre financier pluriannuel nouveau et moderne pour une UE qui met en œuvre ses priorités avec efficacité au-delà de 2020 - Contribution de la Commission européenne à la réunion informelle des dirigeants du 23 février 2018 ».

La préparation du cadre financier de la période 2021-2027 a déjà démarré tant au niveau global qu'au niveau de chacun des grands programmes (voir notre précédente lettre les projets pour la recherche), des contenus et des budgets.

La Communication présente surtout les éléments de base qui structurent la position de la Commission. Elle est d'abord un plaidoyer pour la défense des financements européens, même s'ils ne représentent que 1% du revenu brut et 2% des dépenses publiques de l'UE. Le budget européen « peut avoir de fortes retombées et permettre la réalisation d'économies au niveau des budgets nationaux » (d'où un chapitre entier pour contrer les critiques sur les « soldes nets »).

Politiquement, le budget devra « faire coïncider les aspirations (les priorités) et les moyens d'agir » et les États devront examiner « les domaines dans lesquels il est possible de faire des économies et de réaliser les priorités avec plus d'efficacité ».

Dans le détail, la Communication reprend les grandes priorités suivantes : défense, sécurité, changement climatique, immigration, cohésion, numérique, recherche et innovation, union monétaire, agriculture et politique extérieure en affichant, sur chacune, 2 ou 3 options et avec ce que chacune de ces options supposerait d'engagement financier (par exemple augmenter de 50 ou 100% le budget d'Horizon 2020, doubler le nombre de jeunes participant à Erasmus, etc.).

Il faut noter toutefois :

- qu'aucun chiffre n'est donné pour la politique climatique ou l'économie circulaire,
- que les options concernant la politique de cohésion et la politique agricole commune ne sont que des options de réduction du budget (via la réduction des territoires concernés pour la cohésion)
- que « l'action sociale » se résume à des propositions sur la mobilité des jeunes.

Sur la méthode, la Commission propose de simplifier (comme d'hab !), rationaliser (« radicalement » !), moderniser, flexibiliser dans la mise en œuvre du budget avec un développement des « instruments financiers et des systèmes de garanties » et une meilleure utilisation des fonds non utilisés. Elle s'interroge (prudemment) sur la possibilité d'agir sur les financements européens pour « faire respecter l'État de droit » ou « certaines règles de fonctionnement économique ».

Au final, elle ouvre le débat sur les ressources propres comme pour signifier aux États membres qui voudraient « le beurre et l'argent du beurre » (comprendre l'augmentation des budgets sans réduction des 2 grands piliers de dépenses que sont la PAC et la cohésion), qu'il faudra trouver de nouvelles ressources pour alimenter le budget de l'UE. Les quotas carbone (projet d'un fonds pour l'innovation sobre en carbone), l'ajustement du taux de TVA, l'impôt sur les sociétés, une taxe sur les émissions de monnaie (et même une taxe sur les plastiques) sont envisagés – ainsi que l'élimination totale de tous les « rabais » accordés aux États.

L'étape finale aura lieu en Roumanie le 9 mai 2019 avec des étapes intermédiaires lors de réunions du Conseil en octobre et décembre 2018. La Commission présentera, elle, une proposition définitive de cadre financier (et de la future politique de cohésion) en mai 2018. Pour suivre l'évolution du CFP (ou MFF pour Multiannual Financial Framework) : http://ec.europa.eu/budget/mff/index_fr.cfm

Actualité des politiques environnementales européennes



■ La Green Week 2018 (grand rassemblement annuel des acteurs européens de l'environnement) se tiendra du 21 au 25 mai prochains (comme d'habitude à Bruxelles). Elle aura comme thème « Green cities for a greener future ».

Plus d'infos sur <https://www.eugreenweek.eu> et #EUGreen.

■ L'action de l'UE en faveur du bien-être animal au travers de 2 documents

-> **Un document d'information de la Cour des comptes européenne**

Le 9 janvier 2018, la Cour des Comptes européenne a publié un document d'information intitulé « Animal welfare in the EU » faisant état de l'action de l'UE pour le bien-être animal. Il préfigure un audit sur l'efficacité de son action sur les conditions de vie, de transport et d'abattage des animaux d'élevage. Réalisé dans cinq États membres (dont la France), le rapport devrait être publié fin 2018.

Face à l'intérêt croissant des consommateurs et citoyens pour les conditions de vie des animaux d'élevage, le document d'information relate les différents types de mesures prises par l'UE depuis 1974 afin de respecter la législation relative à leur bien-être.



Parallèlement à cette législation, l'UE attribue au titre de la PAC, des aides liées à la condition animale. Les paiements directs pour les agriculteurs sont en effet réduits si les règles de conditionnalité (cross-compliance) – exigences minimales de bien-être des animaux – ne sont pas respectées. De plus, au titre de la politique de développement rural, les États membres peuvent encourager les agriculteurs à faire plus que le minimum standard. Ils peuvent alors choisir, parmi 6 priorités, la priorité « promoting food chain organisation, animal welfare and risk management in agriculture » et notamment la mesure 14, « paiements en faveur du bien-être des animaux » (animal welfare payments), dont le budget s'élève à 1,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Cet audit permettra de mesurer l'efficacité de ces mesures dans un contexte de plus en plus inquiétant pour le bien-être animal.

Le document publié par la Cour des comptes est une source d'informations pour tous ceux qui s'intéressent à ce sujet. Une section à la fin du document permet aux parties intéressées de contacter directement l'équipe d'audit.

Document d'information : https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/BP_ANIMAL_WELFARE/BP_ANIMAL_WELFARE_EN.pdf

Communiqué de presse : <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/NewsItem.aspx?nid=9441>

-> Un rapport de la Commission

Le 26 janvier 2018, c'est au tour de la Commission de publier un document (COM(2018)42) sur le bien-être animal avec le « Rapport sur les conséquences des activités internationales en matière de bien-être des animaux sur la compétitivité des éleveurs européens à l'ère de la mondialisation ». Dans ce rapport, la Commission rend compte de ses activités internationales dans le domaine du bien-être des animaux. Le rapport évalue les résultats de la promotion européenne de normes de bien-être à l'échelle mondiale et des effets sur la concurrence avec les pays tiers. Elle reconnaît que son action est une approche coopérative et concerne quasi-uniquement les conditions de transport et d'abattage : elle ne vise pas la mise en conformité avec des exigences spécifiques. Ses activités multilatérales sont basées, depuis 2002, sur la coopération avec deux organisations - l'OIE (l'Organisation Mondiale de la santé animale) et la FAO (l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) - et dans les accords commerciaux bilatéraux. Concernant ses activités de recherche, d'assistance technique et de renforcement des capacités, la Commission a financé 15 projets relatifs au bien-être animal dans le cadre des 6^e et 7^e PCRD. Le programme « Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres » (BTSF) et l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX), ont financé plus de 60 projets dans le domaine du bien-être animal entre 2004 et 2015.

Les conséquences sur la compétitivité sont limitées selon le rapport, étant donné le coût marginal consacré à la mise en conformité avec les normes de bien-être animal comparativement à la main d'œuvre et à l'alimentation des animaux. Selon les exploitants européens, la prise en compte du bien-être animal leur ferait perdre en compétitivité par rapport aux pays tiers alors que, d'après ces derniers, cela n'a pas de réelle incidence. Il faut également tenir compte des conséquences positives avérées sur la qualité des produits et l'ouverture de nouveaux débouchés sur les marchés. La Commission se félicite de son « rôle important et décisif » dans la sensibilisation au bien-être des animaux, qui permettrait à terme d'éviter la concurrence déloyale décriée par les producteurs européens.

Programme BTSF : https://ec.europa.eu/food/safety/btsf_en

Instrument TAIEX : https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/tenders/taix_en

Rapport en français : <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2018/FR/COM-2018-42-F1-FR-MAIN-PART-1.PDF>

■ Actions de l'UE destinées à améliorer le respect de la législation environnementale et la gouvernance environnementale. Communication (2018)10 et SWD(2018)10 du 18 janvier 2018

Cette Communication annonce la mise en place d'un plan d'action pour améliorer le respect de la législation environnementale et la gouvernance environnementale.

Ce plan d'action s'adressera principalement aux professionnels que sont les inspecteurs, auditeurs, policiers et procureurs.

Les 9 actions identifiées touchent aux bonnes pratiques (guides de bonnes pratiques, facilitation de l'échange de bonnes pratiques avec supports et matériels etc.) mais pas essentiellement : on retrouve aussi une amélioration des contrôles et visites ou encore l'utilisation des outils géospatiaux.

La Communication prévoit aussi un forum regroupant les réseaux de professionnels, des représentants européens, des ONGs, des organisations professionnelles et de hauts fonctionnaires des États membres, qui contribuera à la mise en œuvre du programme de travail, dont la base sera ce plan d'action.

La Communication encourage également les États membres, les réseaux de professionnels et autres parties prenantes à faire pleinement usage de l'instrument LIFE qui peut « offrir des moyens tangibles de soutenir différents types d'activités en matière d'assurance du respect de la législation et de gouvernance ».

Retrouvez la communication complète ici : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52018DC0010>

■ Communications relatives à un cadre de suivi pour l'économie circulaire et à « Une stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire ».

La première communication (du 16 janvier 2018) propose un cadre de suivi pour l'économie circulaire composé d'une série d'indicateurs clés qui rendront compte des principaux éléments de l'économie circulaire. En lien avec le plan d'action en faveur de l'économie circulaire, et en réponse aux demandes du Conseil de l'UE et du Parlement européen, la Commission présente un cadre de suivi composé de 10 points traitant de la production et de la consommation, de la gestion des déchets, des matières premières secondaires, et de la compétitivité et l'innovation dans le domaine de l'économie circulaire. Le cadre rappelle les outils et leviers de l'UE en la matière. La Commission présente ensuite une série de données qui, de manière globale, témoigne des progrès accomplis (concernant le gaspillage alimentaire ou le taux de recyclage des déchets par exemple), mais aussi d'un grand potentiel d'amélioration.

La nouvelle stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire a comme objectif que « tous les emballages en plastique sur le marché de l'UE soient recyclables d'ici à 2030, la consommation de plastiques à usage unique soit réduite, et l'utilisation intentionnelle de microplastiques soit limitée ».

La stratégie prend en compte toute la chaîne de valeur des matières plastiques et souhaite transformer la manière dont les produits sont conçus, fabriqués, utilisés et recyclés dans l'UE. Elle se décline en 4 grandes séries de mesures :

1. Améliorer les aspects économiques et la qualité du recyclage des matières plastiques
2. Réduire les déchets plastiques et les dépôts sauvages
3. Diriger l'innovation et l'investissement vers des solutions circulaires
4. Tirer parti de l'action menée au niveau mondial

Les annexes de la stratégie (SWD(2018)16) détaillent la liste complète des mesures et leur calendrier de mise en œuvre.

Communication du 16 janvier 2018 : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM:2018:29:FIN>

Stratégie sur les matières plastiques : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52018DC0028&from=FR>

■ « Le verdissement : complexité accrue du régime d'aide au revenu et encore aucun bénéficiaire pour l'environnement » Rapport (sévère) de la Cour des comptes européenne

Ce Rapport spécial n° 21/2017 publié le 12 décembre 2017 par la CCE fait un bilan du verdissement (« greening ») de la PAC. Son titre annonce d'entrée de jeu la conclusion des auditeurs de la CCE.

Le verdissement est un paiement direct aux agriculteurs, mis en place en 2013, pour le développement de pratiques agricoles bénéfiques à l'environnement, pour la qualité des sols, le piégeage du carbone et la biodiversité dans le but d'améliorer les performances environnementales et climatiques de la PAC. Ce « paiement vert » représente 12 Md€/an soit 30% de l'ensemble des paiements directs de la PAC. Le rapport témoigne du peu d'efficacité de ce nouvel outil qui, de par sa complexité et le peu de d'exigences environnementales pour en bénéficier, n'a permis d'impacter que 5% de toute l'agriculture européenne. C'est néanmoins le seul paiement direct dont l'objectif principal est environnemental : faire « passer au vert » les agriculteurs.

Retrouvez le rapport ici : https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR17_21/SR_GREENING_FR.pdf

Nos adhérents retrouveront la totalité de cet article dans leur espace dédié.

Actualité des programmes européens et nationaux



■ **Rapport Mazzucato** « Mission-Oriented Research & Innovation in the European Union - A problem-solving approach to fuel innovation-led growth ». Les « missions » (pas si éloignées des Défis du programme Horizon 2020) ont vocation à structurer le prochain grand programme de R&I post 2020. Ce concept a été développé dans le rapport Lamy dont nous avons rendu compte dans notre lettre d'Enviropea 77.

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/mazzucato_report_2018.pdf

■ **Avis de pré-information de la DG Climat (publié au JOS 34 du 17 février)**

6 avis de marchés – à venir durant l'année 2018 - dont le « soutien en faveur de la Commission en vue de l'évaluation des mesures nationales de mise en œuvre », la « préparation du 4^e rapport biennal de l'UE » ou le « soutien analytique en vue de l'opérationnalisation d'une initiative « Carbon Farming » de l'UE en vertu de la PAC »

■ **Rappel des dates pour les dépôts (cut-off) des propositions du volet PME d'Horizon 2020 en 2018 :**

- Phase 1 : 3 mai, 5 septembre et 7 novembre 2018
- Phase 2 : 23 mai et 10 octobre 2018

Plus d'infos sur <https://ec.europa.eu/easme/en/sme-instrument> et <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid73262/instrument-pme-dans-horizon-2020.html>

Et pour l'initiative « **Fast Track to Innovation** » (FTI) : Dépôts en une seule étape : les 31 mai et 23 octobre 2018

Plus d'infos sur <https://ec.europa.eu/easme/en/eic-fast-track-innovation-fti>



LIFE : 10 projets intégrés retenus à l'appel 2016

Nous avons mentionné dans une précédente lettre que l'AFBiodiversité et la Région PACA avaient été sélectionnées pour mettre en œuvre les 2 premiers projets intégrés français lors de l'appel 2016. La première pour le projet MarHa concernant les zones Natura 2000 marines (budget total de 22,3 M€) et la seconde pour le projet « Smart Waste PACA » concernant la gestion des déchets (budget total de 34,2 M€).

Huit autres projets ont donc été acceptés : 2 dans le volet Ressources (Malte et Espagne sur la gestion de l'eau), 4 dans le volet Nature (en Grèce, Danemark, Lituanie et Suède) et 2 dans le volet Climat (en Belgique-Flandres et Espagne-Navarre).

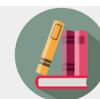
Plus d'infos et coordonnées des contacts sur : http://ec.europa.eu/environment/life/projects/ip_16.htm

Le détail des projets retenus semble indiquer que la Commission a sensiblement assoupli ses exigences en matière de projets intégrés et qu'elle accepte maintenant des projets ciblés sur une thématique (l'adaptation de l'agriculture au changement climatique par exemple) pourvu que les actions s'intègrent dans une stratégie globale (nationale ou régionale).

Selon la règle mise en place par la Commission, il reste pour la France la possibilité de présenter des projets intégrés dans les 3 volets Air, Climat et Gestion de l'eau. Et il reste 3 appels à propositions...



Documents et Ressources



■ MOOC (massive open online course - ou formation en ligne) sur les financements européens

Le Comité Européen des Régions a réalisé un MOOC « Valorisez les ressources de l'UE dans votre région ou votre ville ». Le cours, dispensé en ligne, a débuté le 15 janvier 2018 et est composé de 6 chapitres, maintenant tous disponibles sur la plateforme Iversity. Le cours est disponible pendant un an. Chaque semaine et jusqu'au 19 février, un chapitre, comprenant un débat d'experts en direct au Comité des régions ainsi que des documents, vidéos et quizz, était publié. Les thèmes des chapitres sont les suivants :

Chapitre 1 : Les régions et les villes dans l'UE

Chapitre 2 : Le budget de l'UE : recettes, dépenses, gestion et perspectives

Chapitre 3 : Fonds structurels de l'UE et politique de cohésion : soutien à la croissance et la solidarité

Chapitre 4 : La dimension sociale du financement de l'UE

Chapitre 5 : Stimuler l'économie locale et régionale : financement et conseils pour l'investissement dans les régions et les villes

Chapitre 6 : L'avenir de l'Europe : options et débats

Pour vous inscrire au MOOC, cliquez ici. Une fois le MOOC complété, vous recevrez un Certificat de participation.

■ Rapport de l'Agence européenne de l'Environnement sur la qualité de l'air en Europe

« Air quality in Europe 2017 » à retrouver sur <https://www.eea.europa.eu/publications/air-quality-in-europe-2017>

■ Rapport spécial n° 05/2018 de la Cour des Comptes européenne intitulé « Énergies renouvelables et développement rural durable : d'importantes synergies sont possibles, mais rarement exploitées ».

Ce rapport tire son contenu de visites effectuées dans 5 pays dont la France (l'ex Basse-Normandie).

Plus d'infos sur : <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/DocItem.aspx?did=44963>

■ Technical Report 2018-01 « Mapping and Assessment of Ecosystems and their Services – An analytical Framework for mapping and assessment of ecosystem condition in EU »

Il s'agit d'un guide qui se veut opérationnel (il fournit un certain nombre d'indicateurs), élaboré par différents services de la Commission, pour évaluer l'état des écosystèmes européens : écosystèmes urbains, forestiers, agricoles, les pelouses et landes, les cours d'eau et les écosystèmes marins.

À retrouver sur <https://biodiversity.europa.eu/maes>

■ Rapport "Financing a sustainable european economy (High Level Expert Group on sustainable finance)"

https://ec.europa.eu/info/publications/180131-sustainable-finance-report_en

Tout "mauvais esprit" mis à part (cf l'encadré ci-dessous), ce rapport est complet et précis sur les enjeux, les engagements et les recommandations en matière d'analyse globale et particulière, au niveau des politiques publiques et des intervenants privés tels que les assureurs, banques et institutions financières, investisseurs, etc.

PS : Nous avons eu les High Level Groups dont on s'est demandé ce qu'ils avaient de « High Level » par rapport aux groupes précédents... et puis, on a compris qu'ils travaillaient sur des projets intelligents ce qui devait nécessiter un niveau supérieur à ceux qui travaillaient précédemment sur des projets qui ne l'étaient pas (intelligents pour ceux qui ne suivent pas !).

Donc maintenant nous avons des High Level Expert Groups, ce qui d'un coup renvoie cruellement les high level précédents à un niveau qui conduit à s'interroger sur la validité de leurs travaux ; on pouvait donc être « high level » sans être expert !

Nous attendons avec une impatience non dissimulée le prochain stade : les very high level super expert groups !

■ Rapport LUCAS 2017 : EU's land use and land cover Survey

http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/LUCAS_-_Land_use_and_land_cover_survey

■ La Chaire Énergie et Prospérité (qui bénéficie du soutien de l'ADEME, de l'AFD, de la CDC, d'Air Liquide, de Mirova, SNCF et Schneider Electric) a publié un « Policy Paper » intitulé « Adopter une vision globale du financement de la transition écologique ».

À retrouver sur <http://www.chair-energy-prosperity.org/category/publications>

Textes réglementaires



JOUE séries L et C

JO C82 du 5 mars 2018 : Rapport spécial n°5/2018 de la Cour des comptes européenne « Énergies renouvelables et développement rural durable : d'importantes synergies sont possibles, mais rarement exploitées ». L'auditeur ajoute que les productions d'énergie renouvelable, bien que financées par du FEADER, n'ont pas toujours profité au développement du milieu rural.

JO L57 du 28 février 2018 : Adoption définitive du budget général de l'Union européenne pour l'année 2018. Nous en ferons une analyse complète lors de notre prochaine lettre.

JO L49 du 22 février 2018 : Décision relative à la proposition d'initiative citoyenne intitulée « We are a welcoming Europe, Let us help ! ». L'objet de cette initiative est le suivant : « Les États membres ont du mal à gérer la question de la migration. La plupart d'entre nous voulons aider des personnes qui sont dans le besoin, parce que nous ne sommes pas indifférents à leur sort. Des millions de personnes se sont mobilisées pour apporter leur aide. Aujourd'hui, nous voulons être entendus. Exigeons une Europe accueillante ! Nous appelons la Commission européenne à agir. »

Les personnes à contacter pour soutenir cette initiative sont isabelle.chopin@weareawelcomingeurope.eu et emma.bonino@weareawelcomingeurope.eu

Plus d'infos sur cette initiative : <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/initiatives/open/details/2018/000001>

JO L39 du 13 février 2018 : Décision d'exécution concernant l'adoption du programme de travail pluriannuel LIFE pour 2018-2020.

JO C37 du 1^{er} février 2018 : Appel à propositions « Concours de l'innovation sociale de l'Institut BEI ». Les projets liés au développement durable et à l'économie circulaire peuvent, cette année, concourir dans une catégorie spéciale.

Plus d'infos sur <http://institute.eib.org/programmes/social/social-innovation-tournament>

JO C27 du 25 janvier 2018 : Appel à candidatures 2018 du 3^e programme d'action de l'UE dans le domaine de la santé. Cet appel concerne les « projets » (promotion de la santé, prévention des maladies non transmissibles, etc.), les subventions des actions cofinancées par les autorités des États membres (menaces transfrontalière graves, règlement sanitaire international), le soutien aux organisations internationales et des actions spécifiques. Le détail des actions sur <http://ec.europa.eu/chafea/health>
Les propositions doivent être déposées avant le 26 avril 2018.

JO L17 du 23 janvier : Règlement délégué relatif à l'augmentation du pourcentage des ressources budgétaires allouées aux projets financés dans le cadre du programme LIFE.

Ce règlement assure une part plus importante au volet Nature et Biodiversité (au moins 60,5% du budget au lieu de 55%) au sein du budget alloué au sous-programme Environnement qui lui ne change pas. Cette augmentation se fait donc mathématiquement au détriment des volets gestion des ressources et gouvernance/information de ce sous-programme mais sera compensée par une augmentation de l'enveloppe financière globale et la réduction de 60 à 55% du taux de financement LIFE pour les projets des volets Gestion des ressources et Gouvernance et information.

JO L335 du 15 décembre 2017 : Règlement modifiant le règlement 1303/2013 en ce qui concerne les changements apportés aux ressources affectées aux objectifs « Investissement pour la croissance et l'emploi » et « Coopération territoriale européenne » (INTERREG).

JO C429 du 14 décembre 2017 : Rapport spécial de la Cour des comptes européenne n°21/2017 « Le verdissement : complexité accrue du régime d'aide au revenu et encore aucun bénéfice pour l'environnement ».

Communication COM, SWD (staff working document) et JOIN - À retrouver sur <http://eur-lex.europa.eu/fr/prep/latest/index.htm>

COM(2018)97 du 8 mars 2018 : Communication intitulée « Plan d'action : Financer la croissance durable ».

COM(2018)86 du 5 mars 2018 : Rapport de la Commission sur la mise en œuvre du programme énergétique européen pour la relance et du fonds européen pour l'efficacité énergétique.

COM(2018) 116 du 5 mars 2018 : Rapport général de la Commission sur le fonctionnement du règlement REACH et la révision de certains éléments. Le règlement REACH concerne « l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (dangereuses) ainsi que les restrictions applicables à ces substances ». Il s'applique essentiellement aux secteurs industriels.

COM(2018)98 du 14 février 2018 : Communication de la Commission « Un cadre financier pluriannuel nouveau et moderne pour une UE qui met en œuvre ses priorités avec efficacité au-delà de 2020 - Contribution de la Commission européenne à la réunion informelle des dirigeants du 23 février 2018 ».

COM(2018)50 du 31 janvier 2018 : Rapport de la Commission « Évaluation à mi-parcours du programme Erasmus+ (2014-2020) ». « Sur la bonne voie pour atteindre ses indicateurs de performance » mais surtout « hautement apprécié » pour le volet « mobilité » des étudiants.

COM(2018)45 du 26 janvier 2018 : Rapport de la Commission sur l'application du règlement relatif à l'aptitude au vol – période 2014-2016 » (Pour le plaisir du titre !!)

COM(2018)42 du 26 janvier 2018 : Rapport de la Commission sur « les conséquences des activités internationales en matière de bien-être des animaux sur la compétitivité des éleveurs européens à l'ère de la mondialisation »

COM(2018)10 du 18 janvier 2018 (et SWD(2018)10) : Communication intitulée « Actions de l'UE destinées à améliorer le respect de la législation environnementale et la gouvernance environnementale ».

COM(2018)29 du 16 janvier 2018 : Communication relative à un cadre de suivi pour l'économie circulaire et COM(2018)28 Communication « Une stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire ». Les annexes (SWD(2018)16) détaillent les futures mesures destinées à mettre en œuvre la stratégie.

COM(2018)35 du 16 janvier 2018 : Rapport de la Commission concernant les incidences sur l'environnement de l'utilisation des plastiques oxodégradables et notamment des sacs plastiques oxodégradables.

COM(2018)2 du 11 janvier 2018 : Communication de la Commission intitulée « Évaluation intermédiaire du programme « Horizon 2020 » : maximiser l'impact de la recherche et de l'innovation européennes ».

COM(2017)812 du 4 janvier 2018 : Décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

COM(2017)762 du 13 décembre 2017 : Rapport annuel sur les activités de l'UE en matière de recherche et de développement technologique et sur le suivi d'Horizon 2020 en 2016.

Distribution de bons points : « le programme H2020 est attrayant et pertinent », il a « tout pour contribuer à la création d'emplois et à la croissance », « l'effort radical de simplification a porté ses fruits », « l'excellence érigée en principe de fond est garante de qualité », etc, etc. Mais :

- il est sous-financé
- Il a encore besoin d'être simplifié
- Il faut rationaliser (comprendre réduire le nombre d'instruments et de mesures) le cadre de financement
- Il ne soutient pas assez l'innovation de pointe
- La synergie avec les autres programmes de financement et politiques est insuffisante
- Il faut intensifier la coopération internationale

Sur ces différents points, comme sur la priorité à donner à l'approche sur les « missions », la Communication reprend largement les conclusions du rapport Lamy (cf notre lettre 77)

COM(2017)755 et SWD(2017)452 du 13 décembre 2017 : Rapport stratégique 2017 sur la mise en œuvre des Fonds structurels et d'investissement européens (FESI).

Les 2 paragraphes de conclusion sont lourds de sens. Comme ce sens est un peu « enrobé », Enviropea vous propose une traduction (très personnelle), en italique dans le texte.

« Si les avancées sont considérables dans la plupart (*on a bien dit la plupart*) des États membres et des domaines d'action, il reste des défis à relever (*bon on est loin du compte*) tels que les investissements dans les TIC, l'économie à faible intensité de carbone et le renforcement des capacités administratives. Il convient d'intensifier les efforts (*va falloir se remuer*) pour garantir une sélection de projets de qualité et une mise en œuvre efficace (*parce que pour l'instant ...*) ».

« Il est désormais indispensable que le rythme de mise en œuvre soutenu soit suivi d'une augmentation forte et rapide des dépenses réelles (*engagées d'accord mais réalisées ce serait encore mieux !*). Les États membres doivent veiller à ce que les fonds engagés soient dépensés tout en maintenant les avancées positives réalisées dans la sélection des projets (*on vous prévient qu'il ne faudra pas dépenser n'importe comment simplement pour épuiser les budgets !*) ».

Avis de marchés et d'attribution de marchés (JOUE série S)

JO S30 du 13 février 2018 : Avis de marché concernant des activités de soutien en matière d'engagement des parties prenantes, d'échanges d'informations et de meilleures pratiques sur le thème « Croissance verte et économie circulaire ». Ce marché est constitué de 2 lots pour une période de 4 ans.

JO S20 du 30 janvier 2018 : Le marché du « soutien technique et scientifique à la mise en œuvre du « Plan d'action pour le milieu naturel, la population et l'économie » - actions 1, 2 et 13 a été attribué au bureau berlinois Adelphi (seul candidat) pour un montant de près de 700 k€.

JO S13 du 19 janvier 2018 : Avis d'attribution de l'étude relative à l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie forestière de l'UE au consortium formé par European Forest Institute (FI), Institute of Forest, Environmental and Natural Resource Policy (A), Stichting Wageningen Research (PB), University of Padova (IT) et Albert-Ludwigs Universität Freiburg (D).

JO S11 du 17 janvier 2018 : Avis d'attribution du marché de l'examen et de l'atténuation des incidences du développement des énergies renouvelables sur les habitats et les espèces protégés au bureau belge ARCADIS pour un montant de près de 1M€. Au même JOS, avis d'attribution du marché de services relatif à la poursuite du soutien technique en faveur de la plateforme de l'UE sur la coexistence entre l'homme et les grands carnivores au cabinet allemand Adelphi Consult

JO S10 du 16 janvier 2018 : Avis d'attribution du marché d'assistance à la mise en œuvre de la législation relative aux déchets, de l'évaluation des plans de gestion des déchets et du contrôle de conformité avec la Directive-cadre déchets aux bureaux ARCADIS (B), BIPRO (D), Eunomia (UK) et Oeko-Instytut (D)

JO S9 du 13 janvier 2018 : Avis d'attribution du marché « Contrat-cadre relatif à la prestation de services dans le domaine de l'évaluation du capital naturel et des écosystèmes ». Les bureaux suivants se partagent 3 lots de ce marché : WCMC de Cambridge, Institute for Environmental Studies d'Amsterdam, IEEP de Londres, Trinomics de Rotterdam. Seul le lot 1 « analyse spatiale et cartographie au service de la gestion fondée sur les écosystèmes » leur échappe. Il est attribué à un consortium composé des Universités de Wageningen (NL), Patras (GR) et Masaryk (CZ), du Norwegian Institute for Nature Research (NO), du Sovon Dutch Centre of Field Ornithology (NL) et du Dutch Butterfly Conservation (NL) pour un montant de 1,2 M€

À ce même JO S9 :

- Avis d'attribution du marché de gestion du service d'assistance de l'UE destiné à soutenir la mise en œuvre du système de label écologique à Deloitte Conseil France pour un montant de 536 k€ pour une durée de 3 ans.
- Avis d'attribution du marché de l'étude en soutien à l'évaluation (programme REFIT) de la directive relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (évaluation environnementale stratégique) attribué au bureau belge Milieu pour un montant de 273 k€.

JO S1 du 3 janvier 2018 : Avis d'attribution du marché visant à soutenir la mise en œuvre du plan d'action pour le milieu naturel, la population et l'économie (parachever le réseau Natura 2000 en milieu marin, plans d'action pour les espèces les plus menacées, plateformes des parties prenantes pour la coexistence avec les espèces donnant lieu à des conflits, feuilles de route nationales, synergies entre les directives, etc.). Ce marché d'un montant de 500 k€ (pour 30 mois) a été attribué à un groupement de bureaux constitué de l'IEEP de Londres, Ecologic Institute de Berlin et N2K Group de Bruxelles

JO S250 du 30 décembre 2017 : Avis d'attribution du marché « Capitale européenne du tourisme intelligent » (en 2019 et 2020) au bureau Scholz & Friends de Berlin pour un montant de près de 2,5 M€

